

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 28 juin 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question 24), M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER (jusqu'à la question 24), M. BOICHON, M. BARETJE (à compter de la question 24), M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. LAGRANGE (jusqu'à la question n° 17/1), M. FOUSSERET (à compter de la question 11/4), Mme TETU (à compter de la question 24), M. ROIGNOT (à compter de la question 35), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES (à compter de la question 3/4), M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN (à compter de la question 3/1), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question 11/13), Mme WEINMAN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. NUNINGER (jusqu'à la question 24), M. FUSTER (à compter de la question 24), M. BARETJE (jusqu'à la question 24), M. MEUNIER, M. LAGRANGE (à compter de la question 17/1), M. FOUSSERET (jusqu'à la question 11/4), Mme TETU (jusqu'à la question 24), M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT (jusqu'à la question 35), Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mme MAISIERES (jusqu'à la question 3/4), Mme CUENIN (jusqu'à la question 3/1), M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 11/13), M. RENOUD-GRAPPIN.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. NUNINGER (jusqu'à la question 24), M. FUSTER (à compter de la question 24), M. BARETJE (jusqu'à la question 24), M. MEUNIER, M. LAGRANGE (à compter de la question 17/1), Mme TETU (jusqu'à la question 24), Mme BULTOT, M. ROIGNOT (jusqu'à la question 35), Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. SANCHEZ, M. JACQUEMIN, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 11/13), M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires : M. GIRARD (jusqu'à la question 24), Mme TETU (à compter de la question 24), M. JEANNEROT (jusqu'à la question 24), M. NOT, M. VUILLEMIN (à compter de la question 17/1), M. FUSTER (jusqu'à la question 24), M. EDOUARD, M. LOYAT (jusqu'à la question 35), M. RUEFF, M. ROIGNOT, M. SCHWINT, Mlle ZILLI, Mme WEINMAN, M. SALOMON, M. DUVERGET (jusqu'à la question 11/13), M. BONNET.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a informé l'ensemble du Conseil Municipal du prochain départ de Mme Hélène RICHARD, Conservateur Général des Bibliothèques Municipales, qu'il a félicitée pour la nomination en qualité de responsable du département des cartes et estampes à la Bibliothèque Nationale de France.

Il a ensuite proposé à l'Assemblée Communale de traiter, en plus de l'ordre du jour, deux questions urgentes. Après acceptation, ces points ont été abordés en fin de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

2 - Conseil Municipal - Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLA) de Besançon - Conseil d'Etablissement de l'Association des Paralysés de France - Accueil de Jour de Besançon - Désignation de représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme Danièle TETU en qualité de déléguée de la Ville au Conseil d'Administration de l'EPLA de Besançon et M. Claude GIRARD en qualité de délégué de la Ville au Conseil d'Etablissement de l'Association des Paralysés de France - Accueil de Jour de Besançon.

3 - Personnel Communal :

3.1 - Protection des agents - Agents victimes d'agressions ou exposés aux risques d'agressions à l'occasion de leurs fonctions - Dommages subis par les agents à l'occasion de leurs fonctions - Indemnisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le dispositif de prévention, d'accompagnement et de suivi des agents victimes d'agressions ou exposés aux risques d'agressions à l'occasion de leurs fonctions ainsi que les critères généraux d'indemnisation en matière de dommages matériels.

3.2 - Liste des emplois permanents - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé des modifications de la liste des emplois permanents concernant les services Finances et Ressources Humaines et la filière Animation.

3.3 - Personnel de la Ville affecté à l'Association pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dans la région de Besançon - Mission Locale pour l'Emploi - Modification de la rémunération d'une secrétaire contractuelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier la rémunération d'une secrétaire contractuelle affectée à la Mission Locale pour l'emploi - Indice brut : 427.

3.4 - Recrutement de deux chargés de la prospection industrielle et tertiaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de recruter deux agents non titulaires contractuels à temps complet pour une durée maximale de 3 ans afin de pourvoir les emplois de chargés de la prospection industrielle et tertiaire.

3.5 - Emploi d'animateur socio-culturel chargé de missions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir un emploi d'animateur socio-culturel chargé de missions par un agent contractuel à temps complet pour une durée maximale de 3 ans - Indice brut : 703.

4 - Garanties d'emprunts :

4.1.1 - à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Réaménagement de 6 emprunts PLA contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Nouvelle garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

4.1.2 - à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Construction de 87 logements pour étudiants, rue Gaudot à Besançon - Renégociation du prêt de 10 478 078 F contracté auprès du Crédit Foncier de France

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

4.2 - à l'Office Public d'HLM de Besançon - Réaménagement de 43 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

5 - Comptabilité - Exercice 1999 :

5.1 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

5.2 - Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires - Affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998

Adopté à la majorité, 9 Conseillers ayant voté contre, pour le crédit complémentaire de 4 700 000 F accordé dans le cadre de la ZAC Louise Michel.

Adopté à l'unanimité pour le reste des propositions.

5.3 - ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeuble - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 7ème fraction en compte d'associé

Adopté à l'unanimité.

5.4 - Réaménagement d'un encours de dette avec le Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

6 - Restauration scolaire - Tarification des repas pour l'année 1999-2000

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

7 - Ressources budgétaires - Fixation de tarifs pour l'année 1999-2000 - Nouveaux tarifs pour l'année 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants :

I - Orchestre de Besançon - Fixation des tarifs d'abonnement et de billetterie pour la saison 1999-2000 :

	Rappel tarifs saison 1998-1999	Proposition tarifs saison 1999-2000	Proposition tarifs saison 1999-2000	Augmentation
Billet à l'unité				
Plein tarif	110 F	110 F	16,77 €	-
Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS de la Ville de Besançon	80 F	80 F	12,20 €	-
De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	50 F	50 F	7,62 €	-
Sur présentation du passeport culturel	30 F	30 F	4,57 €	-
Sur présentation de la carte «Avantage Jeunes»	35 F	35 F	5,34 €	-
Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	-
Abonnement 3 concerts				
Plein tarif	270 F	285 F	43,45 €	+ 5,55 %
Collectivités, groupes, APEC, COS de la Ville de Besançon	180 F	195 F	29,73 €	+ 8,33 %
De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	120 F	120 F	18,29 €	-
Moins de 12 ans, accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	-
Abonnement 7 concerts				
Plein tarif	560 F	595 F	90,71 €	+ 6,25 %
Collectivités, groupes, APEC, COS de la Ville de Besançon	385 F	420 F	64,03 €	+ 9,09 %
De 12 à moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emplois	280 F	280 F	42,69 €	-
Moins de 12 ans, accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	-

II - Maison Pour Tous et Centres d'Animation - Tarifs des activités pour la saison 1999-2000

1 - Mode de calcul du quotient familial

Tranches	Quotient	1 enfant Nbre de parts 2,5	2 enfants Nbre de parts 3	3 enfants Nbre de parts 4	4 enfants Nbre de parts 4,5	5 enfants Nbre de parts 5
		Revenus	Revenus	Revenus	Revenus	Revenus
Tranche 1	< 1 120	< 46 658 F	< 55 990 F	< 74 653 F	< 83 985 F	< 93 317 F
Tranche 2	1 120 à 3 970	46 658 F à 165 425 F	55 990 F à 198 510 F	74 653 F à 264 680 F	83 985 F à 297 765 F	93 317 F à 330 850 F
Tranche 3	> 3 970	> 165 425 F	> 198 510 F	> 264 680 F	> 297 765 F	> 330 850 F

2 - Tarification

a) Carte d'usager obligatoire valable du 1/09/1999 au 31/08/2000

- 50 F (7,62 €) pour un adulte) tarifs
- 20 F (3,05 €) pour une personne de - 18 ans) identiques

b) Activités de loisirs

31 semaines d'activité par an.

Cotisation trimestrielle pour les résidents à Besançon et dans le District.

		1 h / semaine		1 h 30 / semaine		2 h / semaine	
Tarif 1	Quotient inférieur à 1 120	Adulte	80 F - 12,20 €	Adulte	105 F - 16,01 €	Adulte	128 F - 19,51 €
		Enfant	57 F - 8,69 €	Enfant	73 F - 11,13 €	Enfant	89 F - 13,57 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 3 970	Adulte	175 F - 26,68 €	Adulte	226 F - 34,45 €	Adulte	276 F - 42,08 €
		Enfant	124 F - 18,90 €	Enfant	160 F - 24,39 €	Enfant	195 F - 29,73 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 3 970	Adulte	268 F - 40,86 €	Adulte	337 F - 51,38 €	Adulte	425 F - 64,79 €
		Enfant	190 F - 28,97 €	Enfant	245 F - 37,35 €	Enfant	300 F - 45,73 €

Le tarif «Enfant» est applicable aux jeunes de moins de 18 ans.

c - Centre de Loisirs Sans Hébergement

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées.

Tarif	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF avec bons	Alloc. CAF sans bon	Non alloc. CAF	Alloc. CAF avec bons	Alloc. CAF sans bon	Non alloc. CAF
		Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	Cotisation trimestrielle	à la demi-journée	à la demi-journée	à la demi-journée
Tarif 1	Quotient < 1 120	40 F 6,10 €	115 F 17,53 €	199,50 F 30,41 €	4 F 0,61 €	11,50 F 1,75 €	19,95 F 3,04 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 3 970	70 F 10,67 €	145 F 22,11 €	229,50 F 34,99 €	7 F 1,07 €	14,50 F 2,21 €	22,95 F 3,50 €
Tarif 3	Quotient > 3 970	100 F 15,24 €	175 F 26,68 €	259,50 F 39,56 €	10 F 1,52 €	17,50 F 2,67 €	25,95 F 3,96 €

d - Tarifs spécifiques

- Participation à la Galerie de l'Amateur ou aux activités bricolage :

* carte d'usager obligatoire - pas de cotisation

- Galas de danse - Droits d'entrée :

* - de 14 ans : gratuit

* de 14 à 18 ans : 15 F (2,29 €)

* 18 ans et + : 25 F (3,81 €).

- Spectacles dans le cadre des Fêtes de quartier - Droits d'entrée

* scolaire ou - de 18 ans : 10 F (1,52 €)

* 18 ans et + : 25 F (3,81 €)

- Randonnées :

* 50 F/an (7,62 €) + carte d'usager

- Balades :

* 50 F/an (7,62 €) + carte d'usager + participation aux frais directs

- Stage patin à glace :

* tarif 1 : 46 F (7,01 €)

* tarif 2 : 99 F (15,09 €)

* tarif 3 : 152 F (23,17 €) + carte d'usager

e - Secteur Jeunesse

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des Secteurs Jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'usager.

Ce tarif s'applique pour les activités organisées par les MPT et Centres d'Animation de la Ville pour un groupe accompagné «constitué» de jeunes inscrits à cette activité.

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse :

* une cotisation de 50 F/trimestre (7,62 €) est demandée en complément de la carte d'usager.

f - Résidents hors District

Les tarifs susvisés sont appliqués aux Bisontins et résidents des communes du District.

Pour les personnes issues de communes extérieures au District, les tarifs sont majorés de 50 %.

III - Transports urbains - Année 1999

1) Pour les étudiants :

Création d'un abonnement CAMPUS au prix de 45 F valable du dimanche matin au dimanche soir suivant.

Création d'un abonnement CAMPUS annuel avec des tarifs dégressifs en fonction de la fidélité des clients.

Septembre	152 F	23,17 €	Mars	129 F	19,67 €
Octobre	152 F	23,17 €	Avril	119 F	18,14 €
Novembre	152 F	23,17 €	Mai	109 F	16,62 €
Décembre	152 F	23,17 €	Juin	99 F	15,09 €
Janvier	149 F	22,71 €	Juillet	99 F	15,09 €
Février	139 F	21,19 €	Août	99 F	15,09 €

2) *Pour les jeunes :*

Création d'un abonnement mensuel DIABOLO loisirs au prix de 40 F (6,10 €) valable tous les soirs à partir de 17 h 30, le mercredi dès 8 h 30, le samedi dès 13 h 30 et le dimanche, ainsi que pendant les petites vacances scolaires. Les conditions d'accès sont identiques à celles de l'abonnement DIABOLO actuellement en vigueur.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au mois de septembre de cette année.

IV - Service Communication - Vente de nouveaux objets promotionnels - Année 1999

Articles nouveaux		Prix proposés
Polo manches	120 F	
courtes	10 F	18,29 €
Mini-sac	25 F	1,52 €
Porte-monnaie	60 F	3,81 €
Lunettes de soleil	150 F	9,15 €
Polo rugby	10 F	22,87 €
Frisbee	150 F	1,52 €
Horloge murale	220 F	22,87 €
Montre		33,54 €

8 - Citadelle de Vauban - Parking du Front Saint-Etienne - Instauration d'un stationnement payant pour la période estivale - Mise en place d'une navette de bus gratuite pour l'accès à la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration d'un forfait de 10 F par véhicule pour le stationnement sur le parking du Front Saint-Etienne pendant la période estivale ainsi que la mise en place d'une navette de bus gratuite pour l'accès à la Citadelle.

9 - Police Municipale - Occupations commerciales du domaine public - Réduction ou annulation de titres de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions suivantes en raison de la perte totale ou partielle du bénéfice de l'exploitation d'un terrasse ou d'un étalage :

Nom - Raison sociale de l'établissement	Numéro du titre	Montant du titre	Montant de la remise	Motif
«L'ONCLE SAM»	185 C	694 F	100 %	Expropriation pour cause de construction de l'Ilot Paris
«SARL Globe Studio»	238 K	694 F	100 %	-idem-
SARL DIAZ «Bar Le Globe»	182 Y	1 820 F	50 % soit 910 F	Travaux d'assainissement

10 - SEM de la Citadelle :

10.1 - Opérations de bilan 1998 :

10.1.1 - Redevance versée par la SEM - Affectation du produit

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'emploi de la redevance versée par la SEM de la Citadelle (344 919 F HT) :

- Achat d'animaux	30 000 F
- Signalétique insectarium	120 000 F
- Conservation préventive des collections	30 000 F
- Restauration marionnettes Musées Comtois (40 % du coût)	48 392 F
- Sécurisation des collections :	
. contrôleurs de ronde	60 000 F
. renouvellement partiel matériel de vidéo-surveillance	15 111 F
. acquisition de talkies-walkies pour gardiens	30 000 F
- Réalisation des documents d'aide à la visite	11 416 F

10.1.2 - Compensations tarifaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser 8 819 F à la SEM de la Citadelle au titre du solde de la compensation relative à l'exercice 1998.

10.2 - Dispositions nouvelles en 1999 - Tarifs et gratuité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de créer deux tarifs spécifiques valables pour une durée limitée :
 - . 1h30 avant la fermeture du site : 30 F (4,57 €)
par adulte
 - . 1 h avant la fermeture du site ou en journée 20 F (3,05 €)
pour tous

- de verser 57 984 F TTC à la SEM en compensation de gratuité des entrées accordées le 14 mars 1999, Journée Nationale des Musées.

11 - Subventions :

11.1 - à l'Université de Franche-Comté et à diverses associations étudiantes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1998	Montant de la subvention sollicitée en 1999	Somme proposée en 1999
Université de Franche-Comté Opération portes ouvertes aux lycéens	15 000 F	18 000 F	18 000 F
Université de Franche-Comté Participation réalisation de l'Agenda de l'Etudiant et des élèves de Terminale	50 000 F	50 000 F	50 000 F
Université Ouverte 30-32 rue Mégevand 25030 Besançon Cedex	90 900 F	100 000 F	100 000 F
IUT de Besançon Département Info-Comm Journée «Outils de veille»		non précisé	5 000 F
Association La Besace BDE ENSMM Edition du guide		non précisé	10 000 F

11.2 - aux écoles primaires et maternelles dans le cadre du contrat de ville 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement des subventions suivantes :

Thème Quartier	Maître d'ouvrage	Intitulé Action	Financement Ville
Scolaire Grette Brulard	DIFS Conseil Général Ecole Sainte-Famille	Action Globale Petite Enfance	7 000 F
		Mieux communiquer pour mieux vivre	7 000 F
Scolaire Rosemont	Maternelle Rosemont	Projet d'école Le Livre	7 000 F
Scolaire Planoise	FRANCAS	Animateur secteur Rembrandt - Renoir	22 398 F
Scolaire Clairs-Soleils	Primaire Jean Macé	Culture - facteur d'intégration et de réussite	16 000 F
Scolaire Palente-Orchamps	Primaire Condorcet	Bibliothèque Centre de Documentation	4 702 F
	Maternelle Condorcet	Lecture-écriture	5 900 F
TOTAL			70 000 F

11.3 - aux classes de découverte - Année 1999 - Troisième répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la troisième répartition de subventions aux classes de découverte :

FOL

Ecoles primaires	Lieux de séjour	Dates	Elèves	Journées	Coût	Coût total
Fontaine Ecu	Port Barcarès 66000	4 au 10.06.98			Reste à payer	6 983,60 F
Viotte	Carroz d'Araches 74300	20 au 21.05.99	46	92	54,60 F	5 023,20 F
						12 006,80 F

AROEVEN

Ecoles primaires	Lieux de séjour	Dates	Elèves	Journées	Coût	Coût total
Fourier	Rochejean 25370	11 au 23.01.99	49	637	54,60 F	34 780,20 F
Bourgogne	Rochejean 25370	08 au 13.03.99	36	216	54,60 F	11 793,60 F
Dürer	Rochejean 25370	19 au 24.04.99	25	150	54,60 F	8 190,00 F
			110	1 003		54 763,80 F

Séjours libres

Ecole maternelle	Lieux de séjour	Dates	Elèves	Journées	Coût	Coût total
Helvétie	Combes d'Abondance 25	15 au 19.03.99	5	25	54,60 F	1 365,00 F
Ecoles primaires						
Viotte	Paris	26.04.99	34	34	54,60 F	1 856,40 F
Condorcet	Celliers 73	10 au 15.05.99	20	120	54,60 F	6 552,00 F
Fontaine Ecu	Fuans 25390	07 au 12.06.99	21	126	54,60 F	6 879,60 F
Ile de France	Jura	08.06.99	67	67	54,60 F	3 658,20 F
			142	347		18 946,20 F
TOTAL GENERAL						20 311,20 F

11.4 - aux associations à caractère social - Première répartition au titre de l'année 1999

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Somme allouée en 1998	Somme demandée en 1999	Acompte 1999	Somme proposée en 1999
AGIR (Association Générale des Intervenants Retraités)	15 000 F	25 000 F		15 000 F
AFB (Association des Familles de Besançon)	15 000 F	Fonc. 15 000 F Projet. 3 000 F		12 000 F 3 000 F
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	3 000 F	4 000 F 2 500 F (projet voyage)		3 000 F 2 500 F
Boutique Accueil de Jour - Eté comme Hiver	131 100 F	150 500 F		55 000 F
La Buanderie (Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux)	30 000 F	30 000 F		15 000 F
Brulard 2000	12 000 F	12 000 F contrat de ville		12 000 F
La Palmeraie	25 000 F	25 000 F contrat de ville		20 000 F
Miel d'Acacias	15 000 F contrat de ville	15 500 F contrat de ville		15 000 F
ORPAB	130 000 F	130 000 F	55 000 F	40 000 F
Fédération Départementale des Amis des Maisons de Retraite (Les Amis de Bellevaux)	5 000 F	5 500 F		5 000 F
Association de Défense des Handicapés de Franche-Comté	1 500 F	1 500 F		1 500 F
Association Grigri l'Antigris	3 000 F	5 000 F		5 000 F
ARIS (Assoc. Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap)	70 000 F	50 000 F		25 000 F

Nom de l'Association	Somme allouée en 1998	Somme demandée en 1999	Acompte 1999	Somme proposée en 1999
Amuse Gueule	4 500 F	10 000 F		8 000 F
CIDF (Centre d'Information des Droits des Femmes)	75 000 F	80 000 F		30 000 F
Le Hérisson Vert	-	1 000 F		1 000 F
Une Place au Soleil	-	15 000 F		10 000 F
Société St-Vincent de Paul - Service d'Entraide Frédéric OZANAM	3 000 F	3 000 F		3 000 F
GENEPI	-	1 500 F		1 500 F
ENTRETEMPS	-	80 000 F		20 000 F
CDAFAL (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques)	5 000 F	15 000 F		7 000 F
UFCS (Union Féminine Civique et Sociale)	10 000 F	15 000 F		11 000 F
ADDSEA (Centre de la Double Ecluse) (Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte)	75 000 F	90 000 F		30 000 F
SOS Amitié	8 000 F	10 000 F		8 000 F
ALEPH (Accès au Logement et Participation des Habitants)	25 000 F	50 000 F		25 000 F
Secours Populaire Français	12 000 F	Aides 30 000 F Vacances 8 000 F Fonction 2 000 F		15 000 F 6 000 F 1 000 F
ASCH (Association Socio-Culturelle pour Handicapés)	5 000 F	10 000 F		6 000 F
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)	3 000 F	4 000 F		3 500 F
Mouvement du Nid	4 000 F	5 000 F		5 000 F
ADAPASE (Association d'Entraide entre les Pupilles et les Anciennes Pupilles de l'Etat et de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Doubs)	5 000 F	6 000 F		5 500 F
La Porte Ouverte	10 000 F	10 000 F		10 000 F
UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	6 000 F	10 000 F		7 000 F
CIMADE (Service Oecuménique d'Entraide)	1 150 F	1 200 F		1 200 F
CDICC (Centre Départemental de l'Information sur le Crédit à la Consommation)	10 000 F	10 000 F		10 000 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Assistance aux Réfugiés)	4 000 F	4 000 F		4 000 F
La Roue de Secours	-	36 000 F		15 000 F
ATD Quart Monde	-	15 000 F		7 500 F
Association d'Hygiène Sociale du Doubs	-	86 561 F		20 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F	20 000 F		8 000 F

Nom de l'Association	Somme allouée en 1998	Somme demandée en 1999	Acompte 1999	Somme proposée en 1999
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	2 000 F	2 500 F		2 500 F
Foyer de la Cassotte	100 000 F	100 000 F		40 000 F
CLCV (Consommation, Logement et Cadre de vie) (ex. CSCV : Confédération Syndicale du Cadre de Vie)	21 000 F	32 500 F contrat de ville		25 000 F
Association Comtoise des Sourds	1 000 F	5 000 F		2 000 F
APF (Association des Paralysés de France)	8 000 F	25 000 F		10 000 F

11.5 - exceptionnelle à la Banque Alimentaire du Doubs

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 F à la Banque Alimentaire du Doubs pour la réorganisation de ses entrepôts.

11.6 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 411 F au Collège Notre Dame pour le déplacement de 28 élèves à Fribourg du 26 avril au 2 mai 1999 (échange scolaire).

- 3 000 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 27 élèves à Nuremberg du 12 au 17 mai 1999 (échange scolaire).

- 8 000 F à la Jeune Chambre Economique pour son projet «Des Deux Roues ici pour Douroula»

- 8 000 F à l'Association Franche-Sylvanie pour son projet d'accueil de 8 collégiens de Parva (Roumanie).

11.7 - aux organisateurs de spectacles dans le cadre de Festiv'été 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modalités de participation de la Ville pour les spectacles suivants :

Partenaires	Programmation	Montant de la subvention
- Compagnie Bacchus	Festival de la Chanson Française du 19 au 24 juillet	47 475 F
- Ishtar Atlantide	Dame de Coeur - scène II M. Fioux 8 juillet	12 000 F
- Association des Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire	Ensemble moldave - 12 juillet	5 000 F
- Manches à Balai Korporation	Le Voyage de Jean de la Lune - 25 août	5 275 F
- Compagnie Embarquez	Quand les plafonds s'envolent - 7 juillet	6 330 F
- Compagnie du Colibri	Spectacles pour enfants 15 - 21 - 28 juillet - 4 - 11 - 18 août	15 500 F

11.8 - du secteur communication

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives :

Radio Sud	25 000 F
Radio Bip	25 000 F
RCF	25 000 F
Radio Décibels	15 000 F

Autres subventions :

- Association «Le marathon des mots» pour l'organisation du Festival «Besançon fête vos jeux» qui aura lieu du 1er au 4 juillet Place Granvelle et au Kursaal : 40 000 F

- AS PTT : en soutien aux actions de communication liées à l'organisation de manifestations sportives grand public à Besançon : les rives du Doubs, les foulées mutualistes, tout Besançon nage... : 10 000 F

- Frédéric AGUILLAUME, cavalier et instruction d'équitation au Centre Omnisports Pierre Croppet pour porter les couleurs de la Ville de Besançon lors de sa participation au Championnat de France à Uzès et au Championnat du Monde d'équitation handisport au Danemark : 10 000 F

- Equipage Piroutet, pour porter les couleurs de la Ville de Besançon lors de leur participation au Championnat de France de side-car de la montagne : 10 000 F

- Didier BOISSON - Club Motonautique franc-comtois, pour porter les couleurs de la Ville de Besançon lors de sa participation aux Championnats de France et d'Europe de jet-ski : 10 000 F.

Subventions exceptionnelles

- Projet Alizé 2001 : 40 000 F à l'Association Action Jeunes 2000

- Championnat de France d'Echecs : 130 000 F à l'Association «Besançon à l'heure du jour d'échecs».

11.9 - aux sociétés de musique - Répartition au titre de l'année 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Orchestre		Ecole		Total	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 500 F	2 500 F	-	-	2 500 F	2 500 F
Institut Musical Européen	5 000 F	5 000 F			5 000 F	5 000 F
Harmonie des Chaprais	33 000 F	33 000 F	25 480 F	31 000 F	58 480 F	64 000 F
Concorde de Saint-Ferjeux	29 000 F	29 000 F	14 670 F	15 510 F	43 670 F	44 510 F
Harmonie Municipale	-	-	64 850 F	58 490 F	64 850 F	58 490 F
TOTAL	69 500 F	69 500 F	105 000 F	105 000 F	174 500 F	174 500 F

11.10 - pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 F au Centre de Recherche sur l'Espace Humain et Urbain (colloque «Les utopies de la ville»)

- 4 000 F au Service de Dermatologie 1 du CHU (colloque d'ingénierie cutanée)

- 6 000 F au Laboratoire d'électronique et spectroscopie hertzienne de la Faculté des Sciences (colloque «Optique hertzienne et Diélectrique»)

- 4 000 F à l'Association des Jardins Botaniques de France (5èmes journées techniques)

- 10 000 F à la Délégation des Délégués de l'Education Nationale du Doubs (congrès national des DDEN)

- 8 000 F à l'ENSMM et au Laboratoire de mécanique appliquée (congrès international «Numisheet 99»)

- 8 000 F à l'Association Européenne pour l'apprentissage des langues assisté par ordinateur (congrès «Eurocall 99»)

- 10 000 F à la Société Philatélique de Besançon (congrès national et exposition «HISTOPHIL».

11.11 - du service de la Politique de la Ville (secteurs Animation - Jeunesse - Prévention) à diverses associations - 2ème répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

I - Secteur Jeunesse

- 10 000 F à la Mutualité du Doubs pour «La Course en Solidaire»

- 15 000 F à l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour l'opération «Initiative Ville».

II - Secteur Animation

- 60 000 F à l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs pour des travaux d'aménagement

- 20 000 F à la MJC / Centre Social de Palente pour la Fête du Livre

- 3 000 F à l'association Productions du Capricorne pour le développement de ses activités (vidéo, théâtre).

III - Secteur Prévention

- 10 000 F à l'Association d'Action Educative pour l'organisation d'une journée sur le thème de la défense des mineurs.

11.12 - au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs Sports Collectifs - Saison 1999-2000 - Mensualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
ESB «F» (hand-ball)	D.1	103 500 F
BVB (volley)	N.2	9 900 F
BB COMTE (basket)	Pro. A	180 000 F
BHC (hockey s/ glace)	D.2	7 200 F
BRC (football)	National	103 500 F
ESB «M» (hand-ball)	D.2	49 500 F
UFFB (football féminin)	N.1B	<u>5 400 F</u>
TOTAL		459 000 F

11.13 - exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 F au Gant d'Or Bisontin pour l'organisation d'un gala de boxe

- 20 000 F au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Franche-Comté

- 350 000 F à la section Football du BRC pour son accession en division supérieure et pour le travail en profondeur des dirigeants et éducateurs qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants de l'équipe réserve et des équipes de jeunes

- 50 000 F à l'Entente Sportive Bisontine -Féminines- à titre de sponsoring lors de sa participation au quart de finale de la Coupe d'Europe des Champions.

11.14 - à des associations sportives et transfert de crédit

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

* CPB	2 000 F
* Comité du Doubs de Hand-Ball	2 000 F

* FC Planoise - Saint-Ferjeux	5 000 F
* Association des Parents de la Grette	4 000 F
* Satellite «Sports de combat»	4 000 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 000 F
* Jeunesse de Palente	5 500 F
* AS Orchamps Palente	9 000 F
* MJC Palente «Football»	4 000 F
* Planoise Football Club	4 500 F
* PKA	4 500 F
* Clairs-Soleils «Football»	4 000 F
* Satellite «Basket-ball»	4 500 F
* Karaté Sport 25	4 500 F
* Casser n'est pas jouer	8 000 F
* Espoir Jean JOSSELIN «boxe»	<u>4 500 F</u>

TOTAL 77 000 F

- d'effectuer un transfert de crédit de 8 000 F pour l'opération «Casser n'est pas jouer».

11.15 - exceptionnelles dans le cadre de l'opération «Solidarité Kosovo» - Deuxième répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre les subventions suivantes :

- 30 000 F à Médecins du Monde
- 3 300 F à l'Association «Mères pour la Paix».

11.16 - à des associations culturelles - Attributions - Modification - Soutien au tournage d'un film

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre des Rencontres Jeune Création :

- . 2 500 F au Théâtre de la Résurgence pour le projet Fassbinder / le Bouc,
- . 3 500 F à la Cie de la Mauvaise Graine pour la création théâtrale «Sève»,
- . 2 500 F à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Rockefeller de Dole pour le projet «pour ou contrebasse»,

- de modifier la subvention votée le 10 mai 1999 à l'Association ART SCENE (2 500 F au lieu de 5 000 F, les frais d'impression ayant été pris en charge directement par la Ville)

- de soutenir le tournage d'un film réalisé à Besançon par M. Dominique FERET par la prise en charge d'hébergement de 2 personnes à concurrence de 10 000 F maximum.

11.17 - Opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
TROISIEME SECTEUR				
11 rue du Lycée	Agence AICI 32 rue Proudhon 25000 Besançon	25 326,00 F	20 %	5 065,00 F
22 rue Bersot	Mme DUBOIS Ginette 1 rue des Lilas 25660 Saône	27 964,00 F	20 %	5 593,00 F
9 rue Claude Pouillet	Mme SIMMEN Patrick 9 rue Claude Pouillet 25000 Besançon	43 927,00 F	20 %	8 785,00 F
3 dossiers - TOTAL		97 217,00 F		19 443,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
22 rue Renan	M. MONTRAVERS Claude 22 rue Renan 25000 Besançon	25 679,00 F	20 %	5 135,00 F
6 rue Ronchaux	Mme ARBEY 6 rue Ronchaux 25000 Besançon	41 075,00 F	20 %	8 215,00 F
32 rue Ronchaux	M. CAROUGE Max 56 bis chemin des Ragots 25000 Besançon	21 523,00 F	20 %	4 305,00 F
38 rue Ronchaux	Mme DUPRAT 38 rue Ronchaux 25000 Besançon	23 667,00 F	20 %	4 733,00 F
40-42 rue Ronchaux	Mme DUPRAT 38 rue Ronchaux 25000 Besançon	36 844,00 F	20 %	7 369,00 F
58 ter faubourg Rivotte	SCI du Faubourg Rivotte 12 rue du Fort 67118 Geipolsheim	90 660,00 F	20 %	18 132,00 F
48 faubourg Rivotte	M. NAPPEY Thierry 37 route d'Audincourt 25400 Exincourt	10 793,00 F	20 %	2 159,00 F
32 rue Rivotte	M. DECHOZ Alain 32 rue Rivotte 25000 Besançon	32 227,00 F	20 %	6 445,00 F
21 rue Renan	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	22 371,00 F	20 %	4 474,00 F
9 dossiers - TOTAL		304 839,00 F		60 967,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
CINQUIEME SECTEUR				
39 quai de Strasbourg	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	90 436,00 F	20 %	18 087,00 F
114 rue Battant	Mlle SIFFERT Lucie 55 quai Veil Picard 25000 Besançon	67 447,00 F	20 %	13 489,00 F
2 dossiers - TOTAL		157 883,00 F		31 576,00 F
TOTAL GENERAL		559 939,00 F		111 986,00 F

11.18 - du service Economie-Emploi-Tourisme à l'Association Chemin des Sens et à l'Association Besançon Séjour Evasion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

I - à l'Association Chemin des Sens

- . subvention de 440 500 F pour des actions de communication
- . soutien en prestations de services municipaux évalué à 18 000 F.

II - à l'Association Besançon Séjour Evasion

- . subvention de 40 000 F pour son action de communication en direction des ressortissants helvétiques.

12 - Pépinière Municipale d'Entreprises de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer dans ce cadre une aide de 17 500 F à la Société SGMI (Société de Gestion de la Maintenance et Intervention).

13 - Développement de la Société IER - Aide à l'immobilier d'entreprises

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre une aide de 350 000 F qui sera versée à la société de crédit-bail BATIFRANC, opérateur de cette opération.

14 - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Convention de secrétariat et de gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon et a approuvé l'encaissement de la somme de 30 000 F HT représentant la rémunération du secrétariat assuré par la Ville.

15 - Construction d'un gymnase intégré au Collège de Pouilley-les-Vignes -
Contribution de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement de la contribution de la Ville (16 859 F) calculée pour 80 % au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans ce collège et pour 20 % au prorata du potentiel fiscal de la commune.

16 - Dispositif A Tire d'Aile - Encaissement et réaffectation de la participation de la Mutualité du Doubs

Adopté à l'unanimité.

Recette : 2 100 F.

17 - Opération vacances 1999 :

17.1 - Adoption du projet - Sollicitation et encaissement des aides de l'Etat, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales - Attribution de subventions et modifications des budgets de la Maisons Pour Tous et Centres d'Animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le programme des activités «Opération Vacances»

- attribué les subventions suivantes :

- . MJC/Centre Social de Palente : 55 200 F
- . Comité de Quartier de Saint-Ferjeux : 30 844 F
- . ASEP du FJT : 25 776 F
- . Profession Sport du Doubs : 15 360 F
- . Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs : 8 000 F

- décidé de fixer comme suit les tarifs correspondant à la participation des usagers :

* *Programme 2 : Centre de Loisirs* (tarification à la demi-journée)

Allocataire CAF avec bons	5 F la demi journée (0,76 €)
Allocataire CAF sans bons	12,50 F la demi journée (1,91 €)
Non allocataire CAF	17 F la demi journée (2,59 €)

* *Programme 3 : Animation de Quartier* (tarification à la journée)

Activités de proximité (territoire communal)	10 F la journée (1,52 €)
Activités extérieures (hors territoire communal)	20 F la journée (3,05 €)

17.2 - Rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs et centres d'animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit la rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs et centres d'animation :

- Directeur BAFD	329 F
- Directeur stagiaire BAFD	288 F
- Directeur Adjoint	250 F
- Directeur sans formation	237 F
- Animateur BAFA	176 F
- Animateur stagiaire BAFA	140 F
- Animateur assistant	102 F
- Animateur sans formation	94 F

18 - Relations Internationales :

18.1 - Camp international de Fribourg (Allemagne) - Organisation matérielle et financière du séjour

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement des participations des familles et leur réaffectation en dépenses.

18.2 - 40ème anniversaire du jumelage Besançon-Fribourg - Déplacement de Bisontins à Fribourg (septembre 1999) - Organisation matérielle et financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour que le service Relations Extérieures poursuive l'organisation des prestations, sur les plans matériel et financier.

19 - Locaux 4 chemin de Palente - Sinistre du 17 septembre 1998 :

19.1 - Restructuration et aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'opération de restructuration et de réaménagement de ces locaux pour une estimation globale de 3 853 000 F HT.

19.2 - Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité.

Montant de l'avance sur indemnité : 700 000 F HT.

20 - Hébergement de sites Internet - Conventions avec les organismes demandeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'hébergement sur l'ordinateur de la Mairie des pages Web de tout organisme ou association participant au développement local et ayant une action non lucrative auprès de la population bisontine.

21 - Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication - Plan d'équipement des écoles primaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce plan d'équipement qui permettra dans les deux prochaines années de doter les écoles primaires de micro-ordinateurs, d'imprimantes et de réaliser les câblages nécessaires (budget prévu : 2,2 MF).

22 - Groupes scolaires Viotte et Jean Zay - Installation de Bibliothèques Centres de Documentation et achat de matériel - Adoption du projet - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

Montant du projet : 218 500 F.

23 - Marché de denrées alimentaires pour l'année 2000 - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

24 - Contrat Educatif Local - Convention de partenariat avec l'Etat

A l'unanimité moins six abstentions, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place, en partenariat avec l'Etat, d'un Contrat Educatif Local qui a vocation à devenir l'instrument unique d'organisation des activités périscolaires et extra-scolaires et qui est fondé sur les valeurs et principes d'actions suivantes :

- solidarité : pour l'accès de tous aux services proposés
- mixité sociale
- participation des parents et des familles
- continuité de l'action éducative dans le temps (petite enfance, enfance, adolescence) et entre institutions et partenaires.

25 - Réalisation d'une partie du patrimoine communal - Diagnostic social et relogement des locataires - Lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour faire appel à un prestataire chargé, dans le cadre de la vente d'un certain nombre d'immeubles municipaux, d'effectuer un diagnostic social lié au logement pour l'ensemble des locataires et un accompagnement pour le relogement de certains.

Coût estimatif : 250 000 F TTC.

26 - Locaux 2 chemin de Palente - Pépinière d'entreprises - Bail au profit de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail à intervenir pour ces locaux avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs dans des conditions financières identiques au bail antérieur :

- loyer : 16 000 F HT par mois, charges en sus

- Durée : du 1er avril au 30 septembre 1999, reconductible de mois en mois jusqu'à fin décembre 1999.

27 - Utilisation de la salle du Forum par des associations sportives bisontines - Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale la convention relative à l'utilisation de la salle du Forum du 1er septembre 1998 au 30 juin 1999 par des clubs sportifs déclarés en Préfecture.

Location pour la période : 92 670 F.

28 - Contrat Via-Stationnement - Clause d'intéressement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le nouveau montant de base pour le calcul de la rémunération de la Société Via-Stationnement, le seuil passant de 5 200 KF HT à 5 400 KF HT.

29 - Sécurisation des falaises de la côte de Morre - Convention avec la Direction Départementale de l'Équipement et Réseau Ferré de France

Adopté à l'unanimité.

Première tranche de travaux (versant supérieur) : 480 000 F HT répartis par tiers entre les partenaires.

Deuxième tranche envisagée (abords de la Porte Taillée) : 300 000 F HT dont 2/3 pour la DDE et 1/3 pour la Ville.

30 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec Voies Navigables de France

Adopté à l'unanimité.

Montant annuel : 100 000 F.

31 - Entretien des perrés sur le Doubs - Convention avec Voies Navigables de France

Adopté à l'unanimité.

Montant annuel : environ 300 000 F.

32 - Modalités de prise en charge financière pour le règlement des déplacements des réseaux de télécommunication sur le domaine public de la Ville -

Convention-cadre avec France Télécom

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ces modalités et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante d'une durée de 5 ans reconductible.

M. JEANNIARD n'a pas pris part au vote.

33 - Bibliothèques Municipales :

33.1 - Gestion du réseau documentaire bisontin - Convention avec l'Université

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention qui vise :

- à déterminer le cadre d'utilisation du système informatique et du réseau de cédéroms partagé,

- à préciser la collaboration des membres fondateurs (Bibliothèques Municipales et Bibliothèque Universitaire) au sein du Réseau Documentaire Bisontin,

- à permettre d'envisager de nouvelles demandes d'adhésion au réseau.

33.2 - Accès gratuit des jeunes de 18 à 26 ans - Convention avec la Région de Franche-Comté

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Région une convention permettant un accès gratuit aux bibliothèques municipales pour les jeunes de 18 à 26 ans détenteurs de la carte «Avantage Jeunes» et du chéquier d'avantages culturels.

Participation forfaitaire de la Région : 200 000 F.

34 - Eglise Sainte-Madeleine - Restauration d'oeuvres classées - Programme 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la restauration de 2 toiles de 2 retables formant le choeur de l'Eglise Sainte-Madeleine, dont le financement sera assuré de la manière suivante :

- Etat (DRAC Franche-Comté) maître d'ouvrage	48 000 F
- Ville de Besançon (propriétaire)	30 000 F
- Département du Doubs	30 000 F
- Région de Franche-Comté	<u>12 000 F</u>
TOTAL TTC	120 000 F

35 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Engagement de la tranche financière 1999 relative aux travaux de bâtiment - Monuments historiques - Demande de subvention à l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de bâtiment spécifiques Monuments Historiques pour 1999 d'un montant de 8 400 000 F TTC, le plan de financement état assuré comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT (Part Bâtiment Monument Historique)				
	Tranche 1999 en F TTC	Tranche 1999 en € TTC	Tranche 2000 en F TTC	Tranche 2000 en € TTC
	8 400 000 F	1 280 572 €	11 200 000 F	1 707 429 €
FEDER (Fonds Européen de financement dans le cadre des Projets Urbains Pilotes)	1 199 400 F	182 847 €	525 450 F	80 104 €
ETAT (sur un taux de 33 % appliqué sur la valeur hors taxes du montant global, toutes dépenses comprises)	2 298 500 F	350 404 €	3 064 677 F	467 207 €
DEPARTEMENT (sur un taux de 25 % appliqué sur la valeur hors taxes du montant global, toutes dépenses confondues)	1 741 293 F	264 458 €	2 321 725 F	353 945 €
VILLE				
Montant HT	1 725 907 F	263 113 €	3 375 048 F	514 523 €
TVA 20,60 %	1 434 900 F	218 750 €	1 913 100 F	291 650 €
Montant total des travaux de bâtiment Monument Historique, y compris honoraires	8 400 000 F	1 280 572 €	11 200 000 F	1 707 429 €

36 - Centre Technique Municipal - Extension et restructuration des locaux administratifs - Adoption du programme et lancement de l'opération

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme d'extension et de restructuration des locaux qui comprendra les travaux suivants :

- construction d'un bâtiment de bureaux (3 000 m² de SHON) en extension du bâtiment existant
- restructuration du bâtiment existant (1 100 m² de SHON)
- création d'un parking visiteurs
- redistribution du parking véhicules CTM

Montant total estimatif : 33 290 000 F TTC.

37 - Citadelle de Vauban - Front de Secours - Etude préalable à la restauration des charpentes, couvertures et maçonneries hautes du bâtiment - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Etat une convention relative à cette étude préalable, confiée à Pascal PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques et à Pascal ASSELIN, économiste et dont le plan de financement s'établit comme suit :

Etat	57 870,00 F
Ville	<u>57 870,00 F</u>
TOTAL	115 740,00 F TTC

38 - Maison des Associations Les Fougères - Restructuration des locaux - Adoption du projet et demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

Montant des travaux : 625 000 F TTC.

39 - Groupe Scolaire Helvétie - Réfection des façades - Adoption du projet - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

Montant des travaux : 3 300 000 F TTC.

40 - Fontaines des Dames et du Doubs - Etude préalable à leur restauration et leur mise en valeur - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Etat une convention relative à cette étude préalable dont le plan de financement s'établit ainsi :

- Etat	57 497,00 F
- Ville	<u>57 497,00 F</u>
TOTAL	114 994,00 F TTC

41 - Immeuble 6 rue de la Madeleine - Réfection de couverture - Ravalement de façade et remplacement de menuiseries bois - Adoption du projet - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 F TTC.

42 - Centre International de Séjour - Remplacement des menuiseries extérieures - Adoption du projet et demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

Montant estimatif des travaux : 510 000 F TTC.

43 - Création de points publics à Clairs-Soleils et à Planoise - Adoption du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a approuvé la création de Points Publics à Clairs-Soleils et à Planoise qui permettront à l'ensemble des partenaires publics et associatifs d'offrir un service de proximité à la population avec trois niveaux possibles d'implication :

- mise à disposition d'informations délivrées par le Point Public qui renseignera les usagers, les orientera vers le service compétent et vers un correspondant identifié,

- présence directe sous forme de permanences techniques réalisées par leur propre personnel,

- délivrance de prestations pour leur compte par le personnel municipal dans le cadre d'une convention.

Montant total des travaux : 1 720 000 F TTC.

44 - Parking du Marché :

44.1 - Adoption du règlement intérieur

Adopté à l'unanimité, cinq Conseillers n'ayant pas pris part au vote.

44.2 - Extension et réhabilitation - Lancement des travaux

A l'unanimité, quatre Conseillers s'étant abstenus et cinq n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a approuvé le projet définitif d'extension et de réhabilitation du Parking du Marché, dont le coût réactualisé s'élève à 75 000 000 F TTC.

45 - Bilans révisés :

45.1 - ZAC Château Galland - Bilan révisé au 31 mars 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan d'aménagement de cette opération, le bilan financier s'établissant comme suit au 31 mars 1999 :

Dépenses KF/TTC	Bilan au 31.12.97	Présent bilan au 31.03.99
. Acquisitions	2 068	2 058
. Etudes	1 874	1 871
. Travaux	20 352	20 291
. Frais		
- Financiers	1 104	1 134
- Société	1 188	1 180
- Commercialisation	1 889	1 867
- TVA	787	868
- Divers	134	127
Total Dépenses TTC	29 396	29 396

Recettes KF/TTC	Bilan au 31.12.97	Présent bilan au 31.03.99
. Cessions	27 474	27 358
. Autres produits		
- TVA	1 067	1 183
- Produits de gestion	5	5
. Participation Ville de Besançon	850	850
Total Recettes TTC	29 396	29 396

45.2 - ZAC Marché Beaux-Arts - Bilan révisé de la concession du 30 avril 1999

A l'unanimité moins cinq abstentions, le Conseil Municipal a approuvé ce bilan révisé, les principaux éléments financiers s'établissant comme suit :

Bilan global de la concession

	Bilan de concession au 1.12.97 (KF HT)	Bilan révisé au 30.04.99 (KF HT)
- Clos couvert CINEMA	21 796	24 250
- Equipement Ville :		
* marché	49 434	48 929
* brasserie	4 635	<u>5 790</u>
* combles	<u>9 074</u>	13 305
	63 143	68 024
- Participation Ville	9 061	15 726
TOTAL	94 000	108 000

Plan de financement

ANNEE	MONTAGE FINANCIER				TOTAL TTC
	EUROPE	ETAT	REGION	VILLE	
1996				850 KF	850 KF
1997				4 000 KF	4 000 KF
1998	2 000 KF	1 000 KF	1 000 KF	15 000 KF	19 000 KF
1999	6 000 KF			16 000 KF	22 000 KF
2000	4 000 KF		2 000 KF	22 000 KF	28 000 KF
2001				25 000 KF	25 000 KF
2002				2 150 KF	2 150 KF
TOTAL	12 000 KF	1 000 KF	3 000 KF	85 000 KF	101 000 KF

46 - Projet Urbain Pasteur - Rapport intermédiaire d'information sur l'avancement des études et la concertation publique - Rétrocession d'un ensemble immobilier à la SEDD, concessionnaire de l'opération

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du rapport intermédiaire d'information sur ce projet et a approuvé la cession d'un ensemble immobilier à la SEDD pour un prix global de 20 000 000 F.

47 - Projet de ZAC Tilleroyes Sud - Bilan de la concertation préalable

Adopté à l'unanimité.

48 - Acquisitions :

48.1 - à Habitat 25, 22 rue Brulard, à M. et Mme HUMBERT Louis, 5 chemin de la Bousserotte, à M. Pierre MALE, chemin de Montoille, à la Société ROLAND-BAILLY, rue Bernard Palissy

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ces quatre acquisitions :

- à Habitat 25 : une maison rue Brulard (600 000 F)
- à M. et Mme HUMBERT : une propriété chemin de la Bousserotte (440 000 F)
- à M. Pierre MALE : un terrain chemin de la Montoille (23 140 F)

- à la Société ROLAND-BAILLY : acquisition d'une propriété rue Bernard Palissy (70 000 F) et aliénation à cette société d'une partie de la rue Bernard Palissy après déclassement (70 000 F).

49.2 - à la Société BURDIN-BOSSERT, de sa propriété avenue de Chardonnet et cession de terrains à cette société aux Tilleroyes, rue Albert Thomas

Adopté à l'unanimité.

- Acquisition de la propriété avenue de Chardonnet : 3 500 000 F
- Cession de terrains rue Albert Thomas : 1 263 120 F.

49 - Cession à la SEDD de divers terrains communaux compris dans le périmètre du Parc Scientifique et Industriel de Besançon

Adopté à l'unanimité.

Montant : 2 644 140 F.

50 - Aliénation à la SCI Malpas, 45 chemin des Journaux - Modificatif à la délibération du 29 mars 1999

Adopté à l'unanimité.

Montant de l'aliénation : 435 000 F au lieu de 500 000 F en raison du vandalisme récent des locaux.

51 - Quartier Palente-Orchamps - Création de jardins familiaux, chemin des Relançons - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'aménagement de ce site afin d'y réaliser 22 jardins familiaux.

Coût d'aménagement : 1 200 000 F.

52 - Micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre de l'insertion des jeunes - Renouvellement de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'ADDSEA une nouvelle convention pour la réalisation de micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre de l'insertion des jeunes.

Durée de la convention : du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

53 - Collecte des cartons des commerçants sur une partie du territoire communal - Lancement de la procédure de consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation pour le recours à une prestataire extérieur qui sera chargé de ce ramassage spécifique.

54 - Tri des matériaux recyclables (papiers, plastiques) - Engagement des procédures de consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation pour retenir un prestataire chargé d'effectuer ce tri.

55 - Installations classées pour la Protection de l'Environnement - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Demande d'autorisation d'exploiter un quatrième four après modernisation - Avis du Conseil Municipal

Avis favorable à l'unanimité.

56 - Assainissement - Construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, rue Tristan Bernard - Convention avec l'Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité.

Montant total estimatif : 14 000 000 F HT.

57 - Admission d'eaux usées provenant de la commune de Franois dans le réseau d'assainissement de la Ville de Besançon - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention dont la contrepartie financière au service rendu sera basée sur :

- le paiement, par la commune de Franois, de la moitié du montant de la redevance assainissement en vigueur à Besançon appliquée à la consommation d'eau potable des habitations concernées,

- la perception d'un droit d'entrée fixé à 50 F (7,62 € par habitant),

- la perception pour les futures constructions de la moitié des droits de branchements en cours sur le territoire de Besançon. Ces dispositions sont identiques à celles déjà mises en oeuvre pour d'autres communes utilisant le réseau d'assainissement de Besançon.

58 - Programme 1999 de travaux de voirie - Modificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme modificatif qui s'établit comme suit :

	Programme initial	Programme modifié
- Mise à l'alignement chemin de la Chaille	1 000 000	1 000 000
- Mise à l'alignement chemin des Tilleroyes	400 000	400 000
- Création d'une voie nouvelle entre la rue Reclus et le chemin de la Combe aux Chiens	1 150 000	880 000
- Aménagement de sécurité rue Clément Marot	450 000	450 000
- Réaménagement rue de la Viotte	2 000 000	2 000 000
- Aménagement rue Emile Picard prolongée		400 000
TOTAL	5 000 000	5 130 000
Financement BP 99	5 000 000	5 000 000
Financement : participation pétitionnaire permis de construire 025 056 97B224		130 000

59 - Enseignement - Dénomination d'écoles maternelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé que l'ensemble formé par les écoles maternelles de la Grette et Brulard porterait le nom du poète Alphonse de LAMARTINE.

60 - Affaires diverses - Questions orales

60.1 - Immeuble communal 15 rue du Palais de Justice - Sinistre du 10 avril 1999 - Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité.

Indemnité totale : 897 238 F.

60.2 - Travaux de réfection de voiries - Programme complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme complémentaire qui concernera la réhabilitation des rues du centre-ville.

Montant estimatif : 1,5 MF.

La séance est levée à 21 heures 15.

Hôtel de Ville, le 30 juin 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 2 juillet 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,